

nature ont un effet certain sur l'esprit d'entreprise de la population locale.

En résumé, notre Association partage l'opinion selon laquelle tous les Canadiens ont droit à une vie saine dans ce pays prospère et en pleine croissance. Toutefois, nous croyons également qu'en retour de ce droit il incombe à chaque citoyen de contribuer dans les limites de ses capacités au maintien et à l'amélioration de cette prospérité et, d'autre part, il appartient aux gouvernements de veiller à ce qu'il puisse y contribuer.

On doit reconnaître que les invalides et les déficients mentaux ont droit à une formation appropriée, financée au moyen de deniers publics, pour leur permettre de faire un apport utile à la société selon leurs capacités, bien entendu.

Les programmes d'assistance personnelle doivent respecter l'individu et fournir des encouragements positifs aux individus pour l'amélioration de leur état. Ces programmes pourraient être mis sur pied à une échelle nationale grâce aux efforts conjoints du Ministère des Impôts et du Service Canadien de la Main-d'œuvre.

L'Assistance régionale et industrielle devrait lier davantage son activité à l'emploi des ressources humaines locales, et devrait se combiner avec des investissements parallèles dans des programmes de rééducation, afin que le succès de l'entreprise soit assurée.

Les affaires locales privées pourraient être développées d'une manière plus efficace, en simplifiant la mise en œuvre des programmes d'assistance industrielle qui existent déjà, et en offrant les services de spécialistes pour aider à bénéficier de ces avantages.

Mesdames, messieurs, notre Association est disposée à tout faire pour aider la mise en œuvre de programmes pour lesquels ses membres ont tout particulièrement compétence. Cette assistance éventuelle pourrait se traduire ainsi: en distribuant aux membres des détails sur les principaux programmes d'assistance et en organisant des exposés faits par le personnel administratif pour s'assurer que les programmes ont été compris et garantir leur succès.

En utilisant les statistiques de la main-d'œuvre pour encourager l'implantation de nouvelles industries qui offriraient des chances maximums à la main-d'œuvre disponible.

En donnant des informations sur le contenu des programmes de formation technique afin d'aider au mieux les futures industries.

L'Association des ingénieurs professionnels de la province du Nouveau-Brunswick, ses branches et ses filiales nationales sont à la disposition du Gouvernement pour l'assister dans la création de programmes efficaces.

Merci.

Le sénateur Fournier: Monsieur McNamara, que devrions-nous ajouter aux programmes de formation technique de nos écoles professionnelles?

M. McNamara: Les programmes de formation technique de la province constituent un excellent début. Nous parlons surtout, je crois, de relier davantage les stimulants industriels à la formation technique offerte.

Le sénateur Fournier: Comment?

M. McNamara: Je dois admettre que je ne sais pas exactement où l'on en est à cet égard, mais on pourrait peut-être prévoir des stimulants industriels lorsqu'il y a des pourparlers visant l'implantation éventuelle d'une industrie au Nouveau-Brunswick. J'espère que l'on discutera aussi cette question avec les professeurs chargés des cours techniques dans la province, afin de déterminer la disponibilité des programmes de formation ou d'établir de ces programmes dans les cas où ils ne sont pas déjà disponibles.

Le sénateur Fournier: A ma connaissance, cet état de choses est assez général. Par exemple, la Commission hydroélectrique requiert un certain nombre d'ingénieurs ou de techniciens pour ses usines hydro-électriques. D'ordinaire, elle précise le genre de candidats qu'elle recherche et tente de les former dans tel secteur d'activité. Il en va de même dans les industries de la pâte et papier, mais l'on devrait peut-être recourir à ce procédé à une échelle bien plus grande. Je suis d'accord avec vous sur ce sujet.

Je crois aussi que les gens pensent que la formation technique crée des ingénieurs spécialisés. Il ne s'agit nullement du même niveau. Vous comprenez cela.

M. McNamara: C'est exact.

Le sénateur Fournier: Le grand public confond quelque peu certains niveaux scolaires les uns avec les autres. Il y a l'école de formation technique, l'école des arts et métiers, l'école professionnelle et l'atelier. Elles diffèrent toutes les unes des autres en ce qui concerne la formation. En moyenne la plupart de ceux qui vont à l'école de l'atelier sont simplement au niveau de la cinquième ou de la sixième année et ont accompli certains travaux manuels. Ils s'imaginent que c'est une école de formation technique, ce qu'elle n'est pas.

Le sénateur Fergusson: Merci, monsieur le président. Je tiens à remercier M. McNamara et ses collègues pour le travail et le temps qu'ils ont consacrés au mémoire et nous leur en savons tous gré.